



ASSEMBLEE GENERALE
59^{ème} session
Rome, 1^{er} décembre 2005

UNIDROIT 2005
A.G. (59) 10
Original: anglais
Octobre 2005

Point No. 12 de l'ordre du jour: Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. Les *Actes et documents d'UNIDROIT* (comprenant le Rapport annuel sur les activités de l'Institut, le rapport sur la session annuelle du Conseil de Direction d'UNIDROIT, le rapport sur la session annuelle de l'Assemblée Générale des Etats membres d'UNIDROIT, les textes des instruments préparés sous les auspices d'UNIDROIT, les documents relatifs aux travaux sur les instruments adoptés ou en phase d'élaboration - études et rapports préparés par divers comités d'étude et comités d'experts gouvernementaux sur les sujets du Programme de travail d'UNIDROIT) sont disponibles depuis 1997 sur support CD-ROM, et sont distribués, avec la Revue de droit uniforme (nouvelle série), gratuitement aux Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT dans les Etats membres.
2. Trente-neuf Etats membres, dont la liste figure sur le site Internet de l'Institut à la page suivante: <http://www.unidroit.org/french/depository/main.htm>, ont désigné une Bibliothèque dépositaire pour la documentation d'UNIDROIT. Les autres Etats membres (Canada, Chili, Chypre, Croatie, Cuba, Danemark, Iran, Israël, Italie, Japon, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Saint Marin, Saint Siège, Serbie-et-Monténégro, Tunisie et Venezuela) sont invités à désigner une Bibliothèque dans leur pays qui sera dépositaire de la documentation d'UNIDROIT.
3. *Le Secrétariat invite les représentants des dix-neuf Etats membres susmentionnés qui n'ont pas encore désigné une Bibliothèque dépositaire, qui participent à la 59^{ème} session de l'Assemblée Générale, à porter cette question à l'attention des autorités compétentes de leurs Gouvernements.*

[[Documents 59^{ème} session Assemblée Générale \(2005\): Page principale](#)]